



POUR DES **SERVICES**  
DE **QUALITÉ** ET PLUS  
**ACCESSIBLES**

**SCHÉMA**  
DÉPARTEMENTAL  
D'AMÉLIORATION  
DE L'**ACCESSIBILITÉ**  
DES **SERVICES** AU  
PUBLIC DE L'ARDÈCHE



**2018-2023**  
ANNÉE 1



**2 pilotes**



**Des partenaires**



Chambre de Métiers  
et de l'Artisanat  
Ardèche



**1 territoire**

**19 EPCI**

**335 communes**

**et les acteurs  
du territoire :  
associations,  
entreprises,  
syndicats  
professionnels,  
établissements  
médico-sociaux et  
sanitaires...**



## Un schéma, 4 axes, 17 actions

### Garantir l'accès à la santé des Ardéchois

**Action 1.1 :** Maintenir un accès de proximité aux services de santé

**Action 1.2 :** Permettre le dépistage et la prévention à tous les Ardéchois

**Action 1.3 :** Développer la télémédecine

**Action 1.4 :** Mettre en place une stratégie globale d'attractivité des professionnels médicaux

**Action 1.5 :** Développer l'information sur l'offre de santé auprès des professionnels et de la population

### Favoriser l'accès aux commerces, services et à l'artisanat

**Action 2.1 :** Accompagner les choix en matière de stratégie commerciale

**Action 2.2 :** Soutenir la mise en œuvre de nouvelles formes de commerces, d'artisanat et de services

**Action 2.3 :** Accompagner la transition numérique du commerce, de l'artisanat et des services de proximité

**Action 2.4 :** Sensibiliser à la consommation responsable

### Faciliter les démarches administratives et l'accompagnement social des Ardéchois

**Action 3.1 :** Consolider la gouvernance du réseau des MSAP

**Action 3.2 :** Etoffer l'offre de premier accueil administratif et social et les prestations de services des MSAP

**Action 3.3 :** Favoriser l'accès aux droits par la médiation numérique

**Action 3.4 :** Mettre en place et animer des réseaux d'accueil, d'information et d'orientation

**Action 3.5 :** Développer les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dans les zones rurales

### Optimiser les mobilités grâce aux parcs existants

**Action 4.1 :** Développer des navettes solidaires pour les publics en difficulté de mobilité

**Action 4.2 :** Expérimenter un transport d'accès aux soins pour les publics peu autonomes

**Action 4.3 :** Développer le stop et l'auto-partage à l'échelle locale

➔ [www.ardeche.fr/1162-shema-departemental.htm](http://www.ardeche.fr/1162-shema-departemental.htm)

➔ [www.ardeche.gouv.fr/schema-departemental-d-amelioration-de-l-a7295.html](http://www.ardeche.gouv.fr/schema-departemental-d-amelioration-de-l-a7295.html)



## L'ACCÈS À LA SANTÉ

L'ensemble des acteurs du domaine de la santé (Département, Etat (Agence régionale de santé, Préfecture), CPAM, collectivités et EPCI, Ordre des médecins, universités...) travaillent ensemble à l'élaboration d'une politique partagée en faveur de l'accès aux soins pour tous, au travers notamment du déploiement de la télé-médecine.

Les actions visent en premier lieu à développer l'attractivité du territoire pour les médecins, via notamment l'accueil des stagiaires (promotion du territoire au sein des universités, facilitation des conditions de stage, encouragement des médecins à devenir maître de stage universitaire, en organisant leur formation sur le territoire en lien avec l'université de Lyon...).

Par ailleurs, depuis quelques années se développent des expérimentations de télémédecine (hôpital de Moze à Saint-Agrève notamment). En 2018, la ministre de la Santé, Agnès Buzin, a désigné l'Ardèche comme territoire pilote en matière de développement de la télémédecine, dans le prolongement du Plan Santé 2022. A compter de 2019, l'ensemble des cadres juridiques et financiers sont posés pour permettre un déploiement important de la télémédecine dans toutes ses modalités : téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance, régulation médicale.

Enfin, un projet de centre de santé départemental doté de médecins salariés est engagé en 2019. Une analyse des besoins en santé non couverts permettra de définir le territoire d'implantation, afin d'initier le partenariat avec les acteurs locaux.



## ET SUR LES TERRITOIRES...

Le projet de télémédecine CHVA -SAMU07-EHPAD a pour objet la mise en œuvre de services de téléconsultation et de télé-expertise, entre le SAMU et les EHPAD du territoire ardéchois. Il est appuyé par l'ARS, la Préfecture et le Département. Ces services permettront d'augmenter la pertinence de la décision du médecin régulateur du SAMU pour apporter le juste soin, de suppléer les carences de la permanence des soins ambulatoires et d'éviter des transports inutiles des patients hébergés en EHPAD. En effet, le taux de morbidité d'une personne de plus de 75 ans augmente de 40 % lors de l'admission aux urgences. Les premiers équipements sont en cours de déploiement dans la dizaine d'EHPAD expérimentant ce dispositif.





### L'ACCÈS AUX COMMERCE, AUX SERVICES ET À L'ARTISANAT ; LA CONSOMMATION DURABLE

Le projet principal dans ce domaine est la création d'un support commun aux différentes chambres consulaires, à destination des collectivités du territoire. Ce support rassemblera les services actuellement proposés par chacune des chambres, et à terme, une offre complémentaire élaborée entre les différentes chambres. Il s'agit, comme pour la plateforme <http://ingenierie.ardeche.fr/> de faciliter l'accès des collectivités aux informations pour un meilleur recours à l'offre, et in fine, un renforcement de l'accessibilité des Ardéchois aux commerces, aux services et à l'artisanat.

En 2019, la CCI poursuit son projet de création d'un « accélérateur d'entreprises » sur le bassin d'Annonay. Il proposera un ensemble de moyens pour accompagner les entreprises dans leur développement, notamment numérique, et un espace formation et information connecté sur cette thématique. Au travers de cet outil, la CCI pourra mieux accompagner les acteurs économiques afin qu'ils exploitent au mieux le potentiel des nouvelles technologies pour le développement de leur activité.



### ET SUR LES TERRITOIRES...

L'association Ardèche le Goût a signé en octobre 2018 une convention avec les communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et du Pays de Beaume-Drobie et la société publique locale Cévennes d'Ardèche pour développer des actions privilégiant la consommation locale, valorisant les produits du terroir et sensibilisant au « bien-manger ». Trois circuits de découverte d'étapes savoureuses du territoire autour du picodon, de la châtaigne et du Chatus ont ainsi été créés.



MISSION  
AGRICOLE  
SYLVICOLE  
L'ARDÈCHE  
EN TRANSITION



**Services à destination  
des collectivités territoriales**

Le service des collectivités territoriales est un service à destination des communes, départements et régions. Il est chargé de leur proposer des services adaptés à leurs besoins et de leur accompagner dans leur développement.

**Services à destination des collectivités territoriales**



### FACILITER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le réseau des MSAP, après une phase de développement en nombre, se renforce, développe son offre, la qualité de ses prestations, ses outils...

Une série d'enjeux sont identifiés autour de ce réseau :

- Densifier et homogénéiser l'offre pour un service au public de qualité sur le territoire
- Améliorer la connaissance de ces structures par les Ardéchois en renforçant la communication sur leur existence et leur action
- Poursuite du développement de l'itinérance pour une meilleure couverture du territoire ardéchois
- Développer l'utilisation de la visioconférence.

L'amélioration continue de l'accès aux droits est également recherchée par le travail engagé au niveau départemental sur la médiation numérique (notamment groupe de travail départemental sur l'inclusion numérique et appel à projets des intercommunalités sociales du Département) et la mise en place et l'animation d'un réseau des différents opérateurs administratifs et sociaux du territoire pour une plus grande lisibilité des acteurs et des dispositifs par les usagers.

Une cartographie interactive a été produite, au service des accueillants et des professionnels.

<http://www.ardeche.fr/1450-carte-d-acces-aux-droits.htm>



### ET SUR LES TERRITOIRES...

Face au constat que 20 % de sa population ne sont pas couverts par l'une des MSAP du territoire, la CAPCA a élaboré un schéma global d'itinérance des MSAP en association avec 14 des communes concernées.

Les prestations d'itinérance sont organisées sur rendez-vous uniquement (pas de permanences) :

- L'usager se rend en mairie et formule sa demande à l'agent de la mairie
- Une fiche de liaison est adressée par l'agent de la mairie à son référent MSAP
- L'agent de la MSAP prend un 1<sup>er</sup> contact par téléphone avec l'usager

Ensuite :

- La demande est traitée par téléphone
- OU la demande est transférée au service d'aide administrative à domicile porté par le CIAS
- OU un rendez-vous est pris à la MSAP la plus proche
- OU un rendez-vous est pris en mairie le jour de permanence de la MSAP itinérante (créneau par commune)

La MSAP itinérante débutera son activité le 1<sup>er</sup> mars 2019 et les premiers retours d'expérience seront analysés en juin 2019.



# Maisons de services au public en fonctionnement au 1er juillet 2018

## Maisons de services au public

Porteur

 La Poste ouvertes

 Collectivités ouvertes

 En prévision

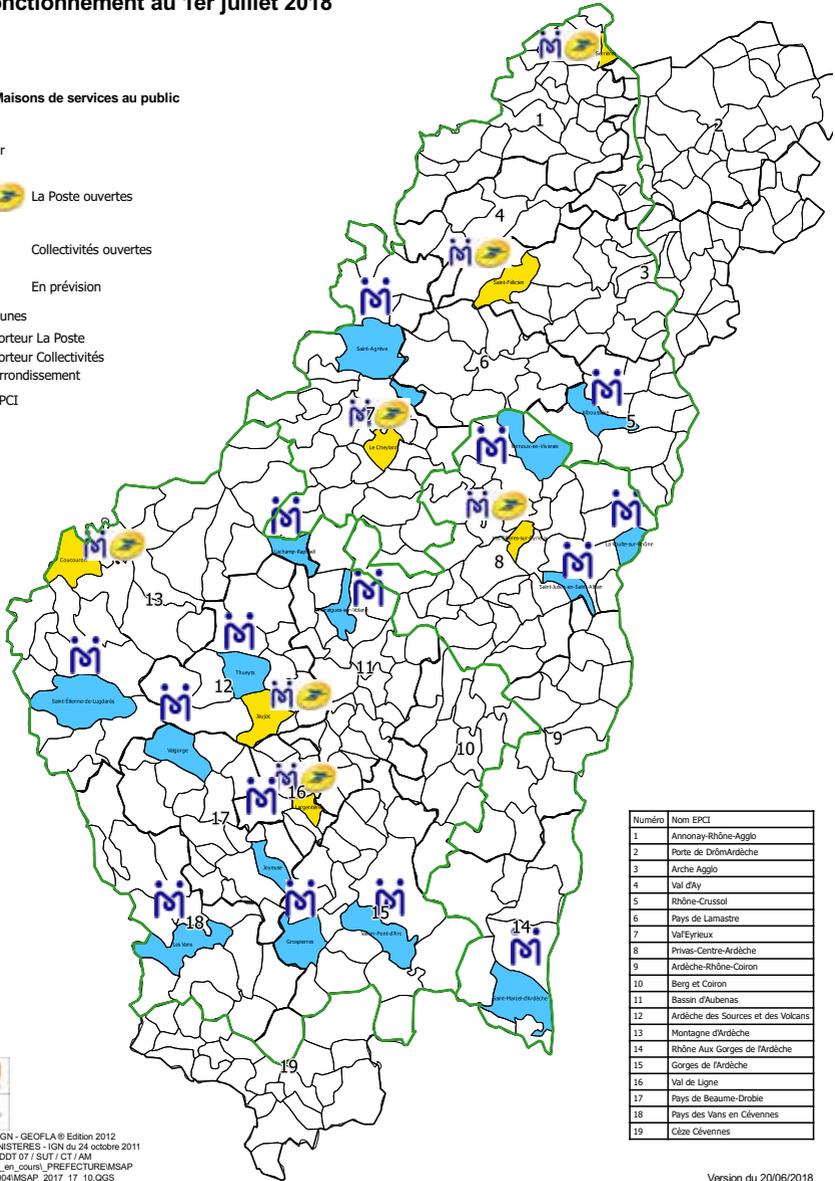
Communes

 Porteur La Poste

 Porteur Collectivités

 Arrondissement

 EPCI



Numéro	Nom EPCI
1	Annonay-Rhône-Agglomération
2	Porte de Drôme-Ardèche
3	Arche Agglomération
4	Val d'Arche
5	Rhône-Crussois
6	Pays de Lamastre
7	Vall'Eyréux
8	Privas-Centre-Ardèche
9	Ardèche-Rhône-Colonn
10	Berg et Colonn
11	Bassin d'Aubenas
12	Ardèche des Sources et des Volcans
13	Montagne d'Ardèche
14	Rhône Aux Gorges de l'Ardèche
15	Gorges de l'Ardèche
16	Val de Ligne
17	Pays de Beaume-Drobie
18	Pays des Vans en Cévennes
19	Côte Cévennes



Sources : © IGN - GEOFLA © Edition 2012  
 Procédés MINISTÈRES - IGN du 24 octobre 2011  
 Réalisation : DDT 07 / SUT / CT / AM  
 Z:\SIG\_travail\_en\_cours\1\_PREFECTURE\MSAP  
 MSAP\_17\004\MSAP\_2017\_17\_10.GIS

Version du 20/06/2018

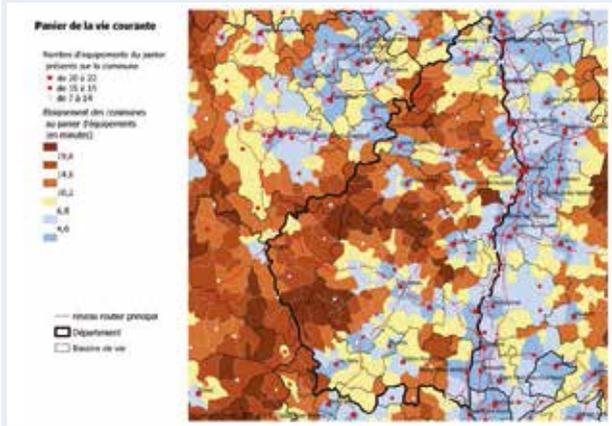


## OPTIMISER LA MOBILITÉ GRÂCE AUX PARCS EXISTANTS

Les actions inscrites au schéma dans le domaine de la mobilité ont pour acteurs principaux les autorités organisatrices de la mobilité, les communes et la Région. Elles visent en particulier, le développement de mobilités reposant sur le partage d'un véhicule individuel (autopartage, auto-stop organisé...) et des modalités spécifiques de transport à la demande.

Le Département a commandité en 2018 une étude des besoins de mobilité. Ses conclusions confortent le diagnostic du schéma : un territoire porteur de contraintes en termes de mobilité, très dépendant de la route (la voiture assure notamment 70% des déplacements quotidiens et 84% des déplacements domicile-travail). Les orientations proposées pourront enrichir le plan d'actions du schéma notamment concernant les mobilités alternatives à la voiture solo. En parallèle à ces actions, la mobilisation des acteurs s'oriente également vers la mobilité « empêchée » ou « évitée », qui repose sur tous les outils et démarches permettant d'éviter le déplacement, par le biais de l'accès numérique, couplés au déploiement des infrastructures associées (cf. le projet ADN de déploiement de la fibre, dont les premières réalisations seront visibles en 2019).

### → Les temps d'accès aux services de la vie courante des communes ardéchoises



## ET SUR LES TERRITOIRES...

Des initiatives locales se poursuivent pour mutualiser des besoins sur un périmètre et acquérir le(s) véhicule(s) correspondant(s), et s'ancrent comme de nouvelles pratiques de mobilité.

A Saint-Agrève, le P'tit Bus, navette solidaire gratuite, permet aux résidents de la commune rencontrant des difficultés de mobilité de se rendre en tout point de la commune sur réservation. Les chauffeurs sont bénévoles. A Beaumont, un véhicule a été acquis par la commune et est proposé en autopartage aux habitants moyennant réservation et tarification.







Dossier suivi par :  
**Secrétariat général de la Préfecture  
de l'Ardèche**  
**04 75 66 50 00**

**Direction générale des services,  
Département de l'Ardèche**  
**04 75 66 77 21**